

refusait d'accepter la Constitution préparée par le Sénat, « octroyait » à la place une *Charte*, datait ses « *ordonnances* » de la *dix-neuvième année de son règne*, comme s'il n'y avait eu ni la République, ni l'Empire. Bien mieux, dans le préambule de la Charte il qualifiait de « funestes écarts » les événements de la Révolution, qui avait fait les Français égaux et libres. On prétendait n'admettre à l'École militaire de Saint-Cyr que des jeunes gens nobles. Sous prétexte d'économies on mettait à la retraite, ou en disponibilité avec demi-solde, 22 000 officiers, ainsi réduits à la gêne, souvent à la misère. Par contre, on réintégraient dans l'armée les anciens officiers émigrés. Les airs rogues, les uniformes démodés de certains d'entre eux, baptisés par le public « les voltigeurs de Louis XIV », firent rire d'abord. Mais au rire succéda la colère quand on vit compter, pour leur avancement, les campagnes que depuis 1792 ils avaient faites contre la France soit dans l'armée de Condé¹, soit dans les armées étrangères. En moins d'un an, d'avril 1814 à mars 1815, on nomma de la sorte près de 600 généraux, 209 divisionnaires, et 364 brigadiers, qualifiés selon la hiérarchie de l'ancien régime, « lieutenants généraux » et « maréchaux de camp ». Enfin, en maints endroits, les anciens émigrés et le clergé tourmentaient les acheteurs de biens nationaux pour leur faire restituer ces biens, dont le Concordat et les constitutions impériales avaient autrefois proclamé la vente irrévocable.

Il n'en fallut pas davantage pour que Napoléon retrouvât sa première popularité, pour que de nouveau la nation vit en lui, selon le mot d'un ambassadeur russe au temps du Consulat, « l'homme de la Révolution », et désirât ardemment son retour. « La Restauration nous avait froissés de tant de manières, disait plus tard un médecin de Paris, que nous avons fini par regarder Napoléon comme le vengeur des soufflets qu'on nous donnait, comme le réparateur envoyé du ciel. »

1. Voir ci-dessus, pages 418 et 491.